

**2020 DU 12** Dénomination allée Chantal Akerman (20e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 octobre 2019, vous avez émis le souhait d'honorer la mémoire de la cinéaste et écrivaine belge Chantal Akerman.

Il vous est aujourd'hui proposé de lui rendre hommage en attribuant son nom à une emprise située à Paris (20e).

Chantal, Anne Akerman naît le 6 juin 1950 à Etterbeek, en Belgique. Issue d'une famille juive polonaise, ses grands-parents et sa mère ont été déportés à Auschwitz.

Après une formation à l'Institut supérieur des Arts, du Spectacle et des Techniques de Diffusion, école de cinéma belge, Chantal Akerman réalise, de 1968 à 2015, une quarantaine de films pour le cinéma et la télévision. Elle y traite particulièrement des relations mère-fille, de l'identité féminine, de la vie des femmes et de sa relation avec le judaïsme. Elle publie sur ces thèmes en 2013 un ouvrage émouvant dont sa mère est la figure centrale (*Ma mère rit*, Mercure de France).

Son film, *Jeanne Dielman, 23 quai du Commerce, 1080 Bruxelles*, en 1976, s'attachant au quotidien d'une femme et à son travail domestique, est considéré comme une œuvre féministe essentielle.

En 2003, elle tourne le film *Demain, on déménage*, donc l'action se déroule dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Chantal Akerman décède le 5 octobre 2015 à son domicile au 5 rue Henri Chevreau, à Paris (20e). Elle est inhumée au cimetière du Père-Lachaise.

Elle était une des figures de proue du cinéma moderne, cherchant à s'affranchir des normes narratives. Son travail a influencé nombre de réalisateurs français et étrangers, notamment Michael Haneke, Gus Van Sant et Tsai Ming-liang ou encore Todd Haynes.

L'emprise de l'allée se situe au cœur d'un quartier de Paris à laquelle l'artiste était particulièrement attachée, où elle vivait, filmait et écrivait.

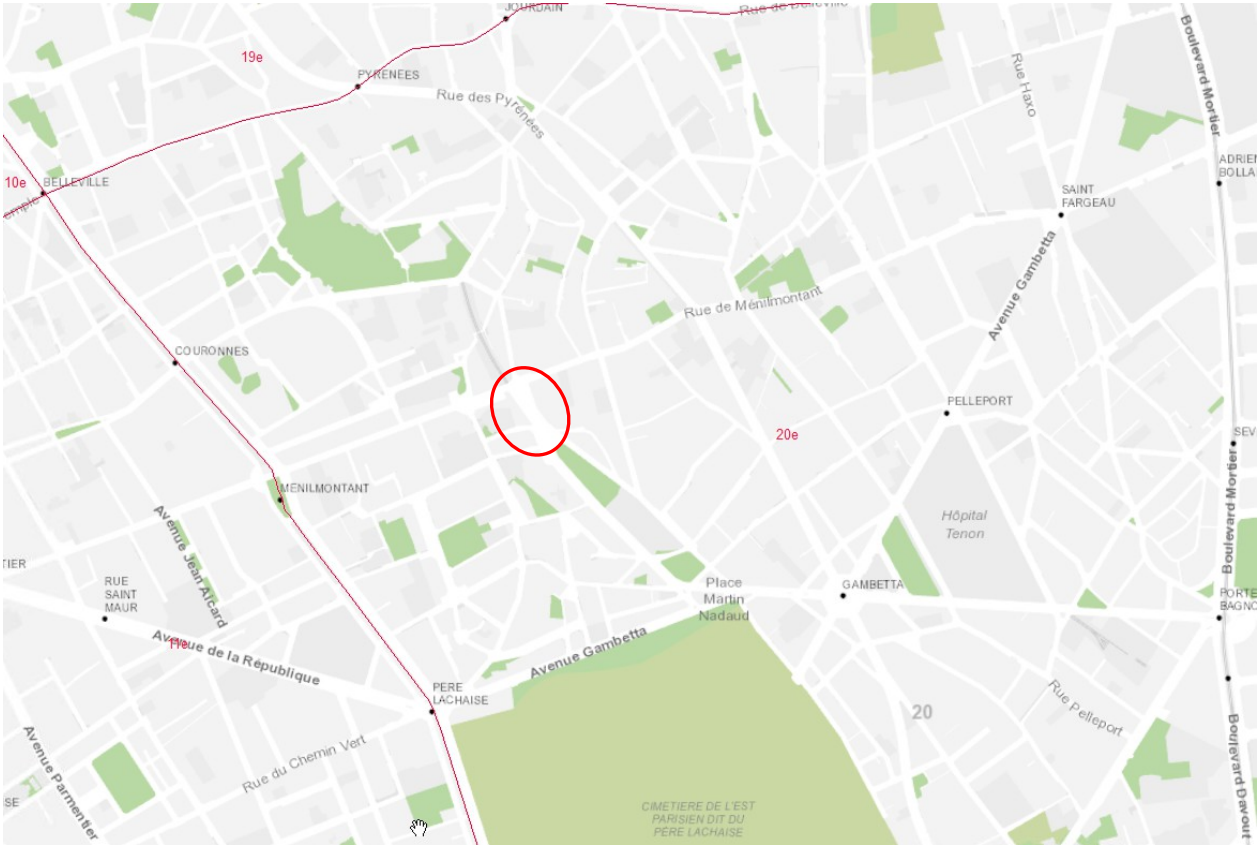
La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 21 novembre 2019 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination " allée Chantal Akerman " sera attribuée au terre-plein central de la rue Sorbier, voie publique, au droit des n<sup>os</sup> 1 à 9, à Paris (20e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs et en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

## LOCALISATION





**2020 DU 12** Dénomination allée Chantal Akerman (20e).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Chantal Akerman " à une emprise située dans le 20e arrondissement ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE et Mme Carine ROLLAND au nom de la 2<sup>e</sup> commission,

Délibère :

La dénomination " allée Chantal Akerman " est attribuée au terre-plein central de la rue Sorbier, voie publique, au droit des n<sup>os</sup> 1 à 9, à Paris (20e).